

**CAISSE D' ACTIONS SOCIALES
DU PERSONNEL DES INDUSTRIES ELECTRIQUE ET GAZIERE
DE SEINE ET MARNE**

**COMPTE RENDU - RELEVÉ DE DECISIONS N° 02/25
DU CONSEIL D' ADMINISTRATION DU MARDI 18 MARS 2025**



ORDRE DU JOUR

- 1. Validation des derniers relevés de décisions du 10 décembre 2024 et du 21 janvier 2025**
- 2. Comptes à épurer**
- 3. Proposition et budget Voyages 2026**
- 4. Proposition et validation panier anniversaire de la CAS**
- 5. Point CAS**
- 6. Point activités**
- 7. Informations et questions diverses**

ÉTAIENT PRÉSENTS

CGT : Jean-Louis LEFRANÇOIS (Président), Jean-Claude FRANCOIS (1^{er} Vice-Président), Gilles RIVIERE (3^{ème} Vice-Président), Antoine MARINO (Trésorier Général adjoint), Céline MILLOT (Trésorière Générale), Pascal COTTIN (2^{ème} vice-président), Romuald CHEVALLIER (Secrétaire Général), Philippe BECHU (Secrétaire Général adjoint), Danielle CAVILLON, Aziz MOUSSA, Laurent BOURSEAU, William RUDEREAU

CFDT : Laurent BARTHEL, Jean Louis LY

INVITÉS

Didier DETILLEUX (Chef de Service), Yanne ARMENGOL (Secrétaire des Elus)

EXCUSÉS

CGT : Paul LUCAS

CFDT : Valérie FOUQUET, Catherine LE MENN, Florian BARATTE

FO : Frédéric DORLEAC

CFE/CGC : Sophie CASTANET Gabriel FERREIRA David MOSIMANN

En préambule, le Président présente ses excuses pour le changement de date du présent Conseil d'Administration initialement prévu le 11 mars 2025, et déplacé pour des raisons indépendantes de sa volonté. Il demande si quelqu'un souhaite prendre la parole.

Laurent BARTHEL dit on est navrés de ce report et aurait souhaité qu'il y ait une concertation sur les dates qui sont proposées.

Le président souligne que le temps que les 24 membres répondent à l'appel et se concertent sur les agendas de chacun, cela aurait été quasiment impossible à caler au mois de mars, or il est important de pouvoir avancer sur certains sujets.

Il en profite pour remercier les présents qui ont pu s'organiser pour être ici ce jour.

Il passe ensuite la parole à Pascal COTTIN.

Pascal COTTIN présente une résolution au nom de la délégation CGT, concernant un appel à la mobilisation afin de réagir à une déclaration du Premier Ministre François BAYROU, relatif au maintien de l'âge de départ à la retraite (voir **ANNEXE 1**).

Céline MILLOT propose de rajouter que la CMCAS prendra en charge les transports en bus, à voir avec les unions locales en fonction des besoins.

Laurent BARTHEL souligne qu'il serait bien de faire comme l'année dernière lors de la forte mobilisation, avec le suivi des inscriptions où tout le monde pouvait monter dans les bus, quel que soit l'appartenance syndicale ou non. Le Président approuve car pour sa part, il n'y a pas de discrimination à ce sujet lors des mobilisations de ce type.

Le Président propose de passer au vote de la résolution et du budget pour les transports en bus si besoin.

DÉLIBÉRATION N°2025 – 33-03-18

Le Conseil d'Administration, lors de sa séance du **18 mars 2025**, sur proposition de la délégation CGT, approuve, à l'unanimité des présents, la résolution concernant les mobilisations contre les propos du gouvernement relatifs au refus de revenir sur l'âge de la retraite. Il propose la possibilité d'employer un budget si besoin pour les transports en bus de tous les participants, pour les actions à venir.

- **POUR :** 12 CGT, 2 CFDT.
- **CONTRE :** 0
- **ABSTENTION :** 0

1- Validation des derniers relevés de décisions du 10 décembre 2024 et du 21 janvier 2025

RD du 10 décembre 2024

Le Président propose ensuite de passer à l'ordre du jour. Concernant la validation du RD du 10 décembre 2024, Laurent BARTHEL souhaiterait que les annexes soient bien jointes. Concernant un autre point, en page 13, il souhaiterait qu'une phrase soit tournée autrement afin d'éliminer tout jugement de valeur éventuel et d'être plus précis sur les termes.

Ainsi, il serait bien de reformuler la phrase suivante ci-après.

Au lieu de :

« Il propose de suspendre la demande de budget de besoin de la SLVie 12, dans l'attente d'une proposition mieux travaillée »

Reformuler ainsi :

« Il propose de suspendre la demande de budget de besoin de la SLVie 12 arrivée en séance, dans l'attente d'une proposition retravaillée, lors du prochain Conseil d'Administration ».

Le Président valide les demandes de Laurent BARTHEL et propose de passer au vote pour l'approbation du RD du 10 décembre 2024.

DÉLIBÉRATION N°2025 - 34-03-18

Le Conseil d'Administration, lors de sa séance du **18 mars 2025**, valide à l'unanimité des présents le relevé de décisions du 10 décembre 2024.

- **POUR :** 12 CGT, 2 CFDT.
- **CONTRE :** 0
- **ABSTENTION :** 0

RD du 21 janvier 2025

Le Président demande s'il y a des remarques concernant le RD du 21 janvier 2025.

Laurent BARTHEL signale qu'on a oublié de mentionner Florian BARATTE dans les présents. D'autre part, la délégation CFDT souhaite que soit mentionnés au RD page paragraphe 4, des propos qui n'ont pas été retranscrits ; il souhaite consulter l'enregistrement avec Valérie FOUQUET ou Catherine LE MENN à la CMCAS la semaine prochaine afin de retrouver les échanges concernés, et propose de remettre à la prochaine fois la validation du RD du 21 janvier.

Pascal COTTIN et Antoine MARINO demandent des précisions sur ce qui pourrait empêcher à ce point la validation des décisions votées lors du dernier Conseil.

Le Président propose de valider ce relevé de décisions, car il y a des faits qui sont déjà actés et qui seraient bloquants, tels que la remontée des noms aux SGE ; l'organisation des voyages, etc. Il propose de mettre en suspens seulement la partie concernée (le paragraphe 4), et de valider tout le reste.

Laurent BARTHEL est d'accord sur le fait qu'il n'y a pas de décisions sur lesquelles revenir.

Le Président regrette cependant que ces remarques n'aient pas été faites en amont. Il souligne aussi qu'il ne s'agit pas d'un procès-verbal mot à mot. Le relevé de décisions ne fait que retranscrire les propos tenus dans le fond, sans interprétation dans la forme.

Le Président propose de suspendre la séance à la demande de la délégation CGT.

A l'issue de cet aparté, le Président précise que la suspension de la validation du RD pose un problème, car il a été validé un grand nombre de points sur lesquels il serait problématique de revenir, tels que les élections, les remontées auprès des SGE, les voyages, etc. il demande des précisions sur les propos qu'il serait important de retranscrire.

Laurent BARTHEL dit qu'il y a des propos manquants que Catherine LE MENN aurait demandés à être spécifiés lors de la séance.

Antoine MARINO demande quels sont les propos précisément qui doivent être spécifiés. Laurent BARTHEL ne souhaite pas répondre tant qu'il n'a pas consulté l'enregistrement.

Antoine MARINO demande quels sont les points qui ne puissent pas être validés sur le relevé de décisions. Il faut au moins avoir un minimum de détails, surtout si cela implique de revenir sur des points validés.

Laurent BARTHEL précise qu'il ne s'agit pas de revenir sur les validations effectuées lors de ce Conseil, mais qu'il s'agit de propos que Catherine LE MENN souhaitait voir retranscrire.

Le Président suggère de valider les décisions qui ont été votées lors du Conseil, et de discuter lors de prochain Conseil des propos qui n'auraient pas été retranscrits. Ce point sera mis à l'ordre du jour, si et sur demande. Néanmoins, une fois que le relevé de décision sera validé, il ne s'agira pas de revenir dessus ; uniquement de discuter sur des propos tenus.

Pascal COTTIN souligne qu'il y a beaucoup de choses importantes à voir indépendamment des propos annexes tenus autour du sujet. Le relevé de décisions ne fait que refléter les propos tenus sur les sujets à voter sans mentionner les détails sans conséquences directes sur le fonctionnement des décisions à prendre.

Laurent BARTHEL est d'accord sur ce point.

Le Président propose de passer au vote.

DÉLIBERATION N°2025 - 35-03-18

Le Conseil d'Administration, lors de sa séance du **18 mars 2025**, valide à la majorité des présents le relevé de décisions du 21 janvier 2025.

- **POUR :** 12 CGT,
- **CONTRE :** 0
- **ABSTENTION :** 2 CFDT

2- Comptes à épurer

Le Président demande s'il y a des questions (voir **ANNEXE 2**).

Jean-Louis LY, pour la partie « **A passer en profit** », au sujet du chèque Secours Populaire Ukraine, demande pourquoi a-t-il été annulé.

Le Président précise qu'il s'est posé la même question. On suppose qu'ils n'ont jamais reçu le chèque, car il n'a jamais été encaissé. Récemment on a fait un don pour MAYOTTE qu'il fallait faire par virement par l'intermédiaire d'une carte bleue (réalisé par ses soins et remboursé ensuite), ce que nous n'avons pas pu faire non plus. Il serait bien, si tout le monde est d'accord, de proposer à nouveau cette somme par un biais acceptable.

Pascal COTTIN précise qu'il consulté le site, et qu'apparemment la procédure est faite de manière à ce que les donateurs puissent récupérer un reçu pour le présenter à l'administration fiscale et que cela serait plutôt fait pour les particuliers. C'est pourquoi il est curieux que le chèque n'ait pas été

encaissé. Mais comme il avait été expédié pendant les fêtes (en 2023 concernant le chèque pour l'Ukraine), il est possible qu'il ait été égaré.

Laurent BARTHEL demande des détails sur la partie « **A passer en pertes** » sur les points « ajustement des comptes de vacances » (année 2008) et « note de suspens » (année 2009).

Le Président précise qu'il a dû se renseigner aussi car il s'agit de vieux litiges. Il y aurait eu, sur des chèques vacances qu'on reçoit et qu'on renvoi à la CCAS pour encaissement, un incendie, et il n'y aurait jamais eu de relances auprès des bénéficiaires. Aujourd'hui la trésorerie demanderait à ce que soit fait un gros ménage sur les comptes, c'est pourquoi on se retrouve avec des vieux dossiers à régulariser.

Il n'y a pas d'autres questions, le Président propose de passer au vote, en 2 délibérations.

DÉLIBÉRATION N°2025 - 36-03-18

Le Conseil d'Administration, lors de sa séance du **18 mars 2025**, valide à l'unanimité des présents les comptes à épurer « A PASSER EN PERTES » pour un montant de 15 704.08 €.

- **POUR :** 12 CGT, 2 CFDT.
- **CONTRE :** 0
- **ABSTENTION :** 0

DÉLIBÉRATION N°2025 - 37-03-18

Le Conseil d'Administration, lors de sa séance du **18 mars 2025**, valide à l'unanimité des présents les comptes à épurer « A PASSER EN PROFITS » pour un montant de 2 701.45 €.

- **POUR :** 12 CGT, 2 CFDT.
- **CONTRE :** 0
- **ABSTENTION :** 0

3- Propositions et budget Voyages 2026

Le Président précise avant tout qu'auparavant ce budget était voté en début d'année, les voyages étaient surtout proposés au mois de septembre, ce qui nous laissait le temps de tout organiser, et aux bénéficiaires de prévoir et de régler leurs voyages. Cependant, afin de répartir les voyages à partir du mois d'avril, il faut s'y prendre beaucoup plus tôt.

Le Président passe la parole à Céline MILLOT qui propose, au nom de la délégation CGT, pour 2026, de voter pour un coût de 450 000 € pour faire partir 400 bénéficiaires. Elle présente le document d'appel d'offres proposé (voir **ANNEXE 3**).

Antoine MARINO précise que l'appel d'offres est similaire à celui de l'année dernière.

Sur une remarque de Laurent BARTHEL, Céline MILLOT souligne que les **critères environnementaux** proposés par la CFDT ont bien été intégrés, dans la mesure du possible, ainsi que les formats des groupes en fonction des destinations d'accueil. Par ailleurs, nous avons rajouté la demande de la présence d'un accompagnateur de voyage pour assurer les éventuels imprévus au cours du séjour.

Pascal COTTIN rappelle qu'il est bien aussi est de faire appel à des voyagistes qui utilisent les critères RSE.

Laurent BARTHEL confirme qu'il est souhaitable de rajouter ces critères RSE sur l'appel d'offres.

Pascal COTTIN rappelle que la plupart des voyagistes appliquent ces critères, car c'est dans l'air du temps.

Laurent BARTHEL confirme qu'il faut le mentionner sur l'appel d'offre comme envisagé sur la délibération du précédent Conseil.

Le Président souligne qu'il s'agit d'une surveillance à la réception des devis et dans le choix des voyages ; cependant on peut le rajouter mais ça limitera certainement les propositions des voyagistes.

Antoine MARINO précise que quoi qu'il en soit, il s'agit d'un argument commercial de la part des voyagistes qui n'est pas forcément suivi d'effet ; comme planter des arbres, qu'est-ce qu'on fait ? on y va ? et on surveille ensuite ?

Aziz MOUSSA souligne que cette éco responsabilité concerne surtout les gros pollueurs et non pas nos bénéficiaires.

Laurent BARTHEL confirme que ce débat avait déjà été abordé lors du Conseil précédent en effet. Mais le RSE permet de renforcer notre combat sur ce sujet.

Le Président confirme qu'en effet, il serait bon de le mentionner, ne serait ce que pour faire partie des entreprises qui mentionnent leur prise de conscience à ce sujet et encouragent les voyagistes à faire un effort sur ces critères.

Le Président demande qu'elle serait la phrase qu'il serait souhaitable de rajouter sur notre appel d'offres. Antoine MARINO souligne qu'il faut faire bien attention à la tournure de la phrase afin de ne pas bloquer les offres qui pourraient être intéressantes.

Céline MILLOT propose la phrase suivante : « **vos devis doivent comprendre votre label RSE dans la mesure du possible** ».

Le Président propose de passer au vote concernant le montant du budget de dépenses, ainsi que pour l'appel d'offres présenté, agrémenté de la phrase sus citée.

DÉLIBÉRATION N°2025 - 38-03-18

Le Conseil d'Administration, lors de sa séance du **18 mars 2025**, sur proposition de la délégation CGT, valide à l'unanimité des présents le budget concernant le coût des voyages 2026, à savoir 450 000 € dans l'optique de faire partir 400 bénéficiaires. Le document d'appel d'offres pour les voyages 2026 est également validé avec la mention « **vos devis doivent comprendre votre label RSE dans la mesure du possible** ».

- **POUR :** 12 CGT, 2 CFDT.
- **CONTRE :** 0
- **ABSTENTION :** 0

Antoine MARINO tient à préciser que **cet appel d'offres sera suivi et géré par le Conseil d'Administration** et non pas en commission, vu l'importance du budget concerné.

Le Président souligne que les réponses seront diffusées à tous les membres du Conseil et discutées lors d'un prochain Conseil.

4- Proposition et validation panier anniversaire de la CAS

Le Président demande s'il y a des questions sur ce document ou des propositions de la délégation CFDT (voir **ANNEXE 4**).

Il n'y a pas de propositions de la CFDT.

Laurent BARTHEL demande pourquoi il y a une distinction actifs/inactifs.

Céline MILLOT précise que tous n'ont pas forcément les mêmes attentes : par exemple, les actifs seraient peut-être plus intéressés par les produits circuits courts et artisanaux. Le Président illustre par un exemple récent, concernant un panier offert en fin d'année 2024 au personnel de la CMCAS77 contenant des produits locaux et bio, les salariés ont apprécié alors qu'un retraité qui passait par la CMCAS a fait remarquer qu'il n'aurait pas, ou peu, apprécié ce panier.

Laurent BARTHEL réitère sa critique sur la discrimination entre actifs et inactifs.

Le Président suggère de retirer la distinction actifs/inactifs, mais maintient les deux paniers, pour pouvoir donner l'opportunité aux petits producteurs artisanaux de répondre soit à un panier (plus facile à gérer au niveau quantité) soit aux deux s'ils disposent de la structure adéquate.

Pascal COTTIN suggère de reformuler la demande en ouvrant le choix : 6 250 paniers en deux catégories OU PAS.

Laurent BARTHEL demande s'il ne serait pas mieux de préciser les critères de distinction.

Le Président précise que les producteurs pour la plupart sont à même de faire des propositions sur ce type de critères.

Jean Louis LY souligne que cette distinction actifs/inactifs lui rappelle les propos des directions qui font ce genre de distinction ce qui induit souvent un oubli des inactifs.

Le Président précise que cette distinction n'a pas la même finalité ; il s'agit au contraire de satisfaire au mieux chaque catégorie.

Danielle CAVILLON pense qu'il est cependant difficile de présumer des attentes de tous les retraités.

Antoine MARINO suggère qu'au vu des propositions des fournisseurs, nous prendrons une décision en ce qui concerne cette distinction.

Laurent BARTHEL pense qu'il serait bien de prendre une décision en fonction des offres, sans faire de distinguo entre les paniers.

Céline MILLOT propose donc la formulation suivante :

« La CAS77 souhaite célébrer les 55 ans de sa création en offrant un panier garni à ses bénéficiaires, actifs ou retraités. Le présent appel d'offres a pour objet la fourniture de 6 250 paniers garnis, qui peuvent être répartis en deux catégories (un panier destiné aux bénéficiaires actifs et un panier destiné aux bénéficiaires retraités) ».

Le Président propose de passer au vote.

DÉLIBÉRATION N°2025 - 39-03-18

Le Conseil d'Administration, lors de sa séance du **18 mars 2025**, sur proposition de la délégation CGT, valide à l'unanimité des présents l'appel d'offres pour 6250 paniers garnis avec ou sans distinction de produits, en précisant : « La CAS77 souhaite célébrer les 55 ans de sa création en offrant un panier garni à ses bénéficiaires, actifs ou retraités. Le présent appel d'offres a pour objet la fourniture de 6250 paniers garnis, qui peuvent être répartis en deux catégories (un panier destiné aux bénéficiaires actifs et un panier destiné aux bénéficiaires retraités) ».

- **POUR :** 12 CGT, 2 CFDT.
- **CONTRE :** 0
- **ABSTENTION :** 0

Petit aparté pour souligner le départ d'un membre du Conseil (Aziz MOUSSA, à 15h30), mais nous avons toujours le quorum.

5- Point CAS

Le Président passe la parole au Chef de service.

Il souligne un point particulier concernant le service Activités. Actuellement nous avons une seule personne, une intérimaire. La technicienne est en arrêt maladie, depuis 15 jours et nous avons reçu une prolongation. Il souhaiterait que les demandes pour les activités passent par lui afin qu'il dispatche le travail de manière à ce que l'intérimaire en place ne soit pas submergée. Il demande à avoir une intérimaire au moins pour 15 jours, afin de soulager la personne en place notamment au niveau des appels téléphoniques qui sont très importants.

Nous avons toujours 3 postes en cours. Une personne a postulé le poste de secrétaire des élus, et viendra faire une immersion d'une semaine en avril. La personne paraît correspondre à nos attentes.

Nous avons reçu aussi une personne pour le poste de TAC pour qui nous avons demandé une immersion de quelques jours. La suite à donner est en cours.

Nous n'avons toujours pas de candidat pour le poste de TASS.

Le Président pense qu'il est plus judicieux d'opter pour un(e) intérimaire d'un mois pour le service Activités. Il laisse la main au Chef de service pour une prolongation éventuelle si besoin.

Il propose de passer au vote concernant le poste d'intérim au service Activités.

DÉLIBÉRATION N°2025 - 40-03-18

Le Conseil d'Administration, lors de sa séance du **18 mars 2025**, valide à l'unanimité des présents l'embauche d'un(e) intérimaire au service Activités pour une période d'un mois, avec possibilité de prolongation si les circonstances l'exigent, pour cause de manque d'effectif en période de charge de travail importante.

- **POUR :** 12 CGT, 2 CFDT.
- **CONTRE :** 0
- **ABSTENTION :** 0

6- Point activités

Voir **ANNEXE 5**. La fiche doit être remise à jour depuis sa diffusion.

Commission Santé Solidarité

- Pascal COTTIN évoque le **séjour des plus de 75 ans**. Les flyers sont prêts, ils ont été mis sous enveloppe hier, ils vont être postés et les bénéficiaires les recevront la semaine prochaine. Date de forclusion fixée au 13 avril (voir **ANNEXE 6**).

Le séjour est quasiment bouclé. Un petit contretemps concernant le transport en bus pour le séjour de mai est survenu car lorsque nous avons passé la commande, le prestataire nous a informés qu'il n'y avait plus de disponibilité pour cette période. Un nouvel appel d'offres a donc été lancé auprès d'autres compagnies de bus, et nous avons pu obtenir des propositions. Nous avons opté pour celle qui était au plus proche, au niveau du montant, de notre précédent devis. Cela nous permettra ainsi de tester ce nouveau prestataire.

Le Président demande si on a prévu d'aller chercher des gens chez eux. Pascal COTTIN dit que ce point va être vu en commission, et organiser des covoiturages éventuellement ou autres moyens adaptés. Mais l'année dernière, nous n'avions pas eu de problème d'organisation.

- Le 25 mars nous aurons une activité organisée avec la **Sécurité Routière pour les seniors** qui pourraient avoir des difficultés, notamment avec les panneaux de signalisation, etc. Elle est prévue pour 15 personnes. Des membres de la commission seront présents en observateurs pour faire un retour à la commission et éventuellement proposer de renouveler la séance.

Cette activité ne figure pas sur le tableau des activités, car les inscriptions ont été gérées uniquement par l'ASS. L'activité a été générée sur le site, et mentionnait les coordonnées du service ASS pour la gestion.

Pascal COTTIN rappelle les deux réunions avec les seniors concernant, les mutuelles, qui ont remporté un vif succès, et qui seraient à renouveler éventuellement s'il y a de la demande.

Commission Arts, Loisirs et Sports

Céline MILLOT prend la parole.

- **Pêche** : la saison est ouverte.
- **Cours de peinture** : à BOIS LE ROI et aux RENARDIERES.

Antoine MARINO demande des précisions sur la peinture à BOIS LE ROI, concernant le nombre de participants. Le Chef de service dispose des chiffres en fonction des inscriptions et des règlements. Il serait judicieux de vérifier sur le terrain si le nombre des participants correspond bien à ceux qui ont honoré leur règlement. Car le tarif est évalué en fonction du nombre de participants (plus il y a de participants, moins le prix par personne est élevé).

- **Soirée privative Astérix** : nous avons réservé 900 places, mais la demande est bien plus importante. Nous sommes aujourd'hui à 1010 demandes. La délégation CGT propose, dans la mesure du possible, de récupérer des places pour satisfaire le plus grand nombre, auprès des CMCAS d'IDF ou auprès du parc Astérix s'il reste des places.

Le président souligne qu'il faut prévoir de **voter un budget supplémentaire**.

DÉLIBÉRATION N°2025 - 41-03-18

Le Conseil d'Administration, lors de sa séance du **18 mars 2025**, sur proposition de la délégation CGT, valide à l'unanimité des présents la reprise, dans la mesure du possible, des places pour la soirée privative au parc Astérix, afin de satisfaire le plus grand nombre, la demande ayant dépassé les 900 places prévues.

- **POUR** : 12 CGT, 2 CFDT.
- **CONTRE** : 0
- **ABSTENTION** : 0

- **Stage ULM** : il y a 10 places disponibles pour 12 demandes. Nous avons accepté les 12 demandes (vu avec l'organisateur).
- **Séjour à Merlimont** : 40 demandes à ce jour.

Commission Pensionnés

- **Super Besse** : se déroule en ce moment. Ils sont 35. Tout se passe bien
- **Maxi Show** : 54 prés inscrits
- **Druyes les Belles Fontaines** : 36 prés inscrits
- **Opéra Garnier** : en 4 jours déjà 55 prés inscrits !

Commission Jeunesse

- La **visite de la fromagerie** a été annulée faute de participants
- Journée sur **Paris** : 5 avril
- **Illucity** : en cours. 30 places disponibles
- Peu de **naissances** en ce moment.

Voyages

Le Président prend la parole.

- Pour le **Carnaval de Nice**, petit couac au niveau du portail à BOIS LE ROI où Antoine MARINO a dû se déplacer en pleine nuit pour l'ouvrir ...

Par ailleurs, certains retours négatifs concernant des places de spectacle qui étaient prévues assises et que nous avons dû transformer en place debout car il n'y avait pas assez de sièges pour les deux groupes. D'autre part il y avait beaucoup de marche à pied, ce qui était compliqué pour certains séniors.

Il serait donc correct de prévoir un remboursement concernant ces places que nous avons vendues en places assises, et penser à **prévoir à l'avenir un commentaire** sur les séjours où beaucoup de déplacements à pied sont prévus, pour ceux qui seraient moins alertes physiquement.

Il propose **d'envoyer un courrier** à tous les bénéficiaires pour expliquer notre décision de prendre des places debout et vérifier avec le prestataire le montant de la différence de prix. Ensuite, il faut **prévoir un remboursement à la demande** (en fonction des tarifs qui ont été appliqués à chacun). Cela représenterait entre 5 et 10 euros, cela montrerait que nous avons été attentifs à ces mécontentements. Ces montants correspondant à des trop perçus, cela ne nécessite pas de vote de budget.

- Concernant le voyage en **Albanie**, nous avons ouvert le séjour à d'autres CMCAS ce qui nous a permis d'atteindre le nombre de 40 inscriptions (avec 10 personnes supplémentaires d'autres CMCAS) et ainsi d'avoir un moindre surcoût (séjour initialement prévu pour 50 personnes).
- **Monténégro** : 51 personnes inscrites.
- **Lisbonne**, peu d'inscrits pour le moment, mais nous attendons le retour sur les autres inscriptions.

La forclusion pour les voyages est au 30 mars.

Laurent BARTHEL demande si la forclusion n'est pas un peu courte pour des voyages en septembre ou novembre.

Antoine MARINO tient à préciser qu'il y a beaucoup de travail à faire en amont. Cependant le Président souligne qu'il sera toujours possible de la repousser pour certains voyages si nécessaire, à voir avec le voyageur.

Le Président annonce la dernière mise à jour des inscrits pour les voyages. Les demandes par endroits sont trop importantes, nous devons rééquilibrer et mieux répartir. C'est pourquoi il est important de fixer une date de forclusion au plus tôt afin de pouvoir prévoir d'éventuels rééquilibrages avant qu'il ne soit trop tard au niveau des réservations pour le voyageur. Le but étant de faire partir le maximum de bénéficiaires inscrits.

Laurent BARTHEL demande s'il ne serait pas judicieux de prévoir des budgets voyages plus importants vu le succès remporté. Antoine MARINO pense qu'il est plus prudent de prévoir des budgets complémentaires le cas échéant plutôt que de s'engager sur des montants qui peut être ne seraient pas nécessaires.

7- Informations et questions diverses

Laurent BARTHEL présente les fiches projets retravaillées de la SLVie 12 pour l'année 2025 (documents envoyés la veille à l'ensemble des Administrateurs). Son bureau s'est réuni le 20 février dernier. La participation à la grille (activités SLV) a été appliquée dans la plupart des cas (voir récapitulatif **ANNEXE 7**).

- Sortie Canoé (en septembre, un dimanche).
- Ludothèque, Bibliothèque, Médiathèque et Musique sont considérées comme adhésion à la culture. Les membres du bureau souhaiteraient qu'elle soit gratuite car si l'on prend le cas des médiathèques locales, elles sont gratuites.

Le Président rappelle qu'autrefois des adhésions étaient appliquées, et tournaient autour des 8€.

Laurent BARTHEL pense que compte tenu du fait qu'après le covid la participation n'a plus été demandée, il est difficile de faire accepter une participation maintenant.

Le Président répond qu'il ne serait pas compliqué d'expliquer aux bénéficiaires que la participation a son utilité, notamment pour pouvoir réinjecter la somme pour acheter de nouveaux produits, ou pour suivre les emprunts de l'activité concernée.

Laurent BARTHEL reprend la parole.

- Sortie Vélo Famille, le budget a été réduit, le pique-nique sera apporté par les participants, la subvention concerne seulement la visite d'un potager permaculture et une petite collation sur place.
- Potager pas de soutien à attendre, on a compris que c'était marginal, mais à confirmer
- Musée de Bourgueil, on a eu des prix, le budget CMCAS budget sera de 45€ ; il y aura une petite animation dessin, sans fourniture, c'est nous qui encadrerons.
- Aquariophilie on a compris qu'il n'y a pas de soutien, à confirmer.

Le Président tient à souligner qu'on ne peut pas parler de « soutien ». Il s'agit de participation, qui sert, entre autres, à dénombrer les participants, pour apprécier l'importance de l'activité et la participation à adapter. Par ailleurs, l'aquarium existe depuis plusieurs années déjà, et ce, sans participation, et le nombre de personnes intéressées n'a pas augmenté depuis (2 à 5 personnes).

Céline MILLOT rajoute que lorsque nous organisons une activité par exemple pour 20 personnes et qu'il n'y a que 10 personnes, on l'annule ! Par ailleurs, on ne donne pas la participation avant d'avoir le nombre de participants. Il faut organiser des inscriptions, et en fonction de ça, on peut envisager l'activité avec une participation.

Laurent BARTHEL reprend la parole.

- Arts plastiques on a compris qu'il n'y a pas de participation.

Petit aparté pour souligner le départ d'un second membre (William RUDERAU à 16h30), nous n'avons donc plus le quorum.

Le Président lève la séance.

Le prochain Conseil d'Administration est prévu le mardi 20 mai 2025

ANNEXE 1



RESOLUTION PRESENTEE PAR LA DELEGATION CGT



En fin de semaine dernière, le Premier Ministre François Bayrou a annoncé qu'il n'était pas question de revenir à l'âge de départ à la retraite de 62 ans.

Après avoir lancé « un conclave » et redonné la main aux organisations syndicales, il condamne de fait, toute possibilité d'abrogation de la loi Macron-Borne d'avril 2023, adoptée à coup de 49-3 et ceci contre l'ensemble des organisations syndicales et contre l'opinion publique.

Les multiples annonces sur la mise en œuvre d'une économie de guerre, par un renforcement exorbitant du budget de la défense en France et en Europe sont déjà utilisées par les milieux patronaux pour renforcer la politique d'austérité tout en « exigeant le maintien des aides et des exonérations sociales de toutes natures.

Les budgets sociaux de la Sécurité Sociale (qui fête cette année ses 80 ans) sont mis sous pression avec des propositions visant à rationaliser les dépenses de santé et de soins médicaux alors que notre pays souffre de l'extension des déserts médicaux. Notre département de Seine et Marne étant l'un des plus mal loti !

Nous devons refuser cette marche vers des budgets militaires colossaux qui poussent aux conflits armés et nous devons réaffirmer notre attachement à la paix, une paix durable partout dans le monde.

Les organisations syndicales doivent prochainement se rencontrer pour échanger sur les sujets sociaux d'actualité et en particulier le dossier « retraite ».

Pour la délégation CGT nous ne pouvons qu'appeler à la reconstitution de l'unité syndicale que nous avons vécue au premier semestre 2023, cette réactivation doit se traduire par la prise de décision d'actions unitaires.

Dans la situation de crise institutionnelle et politique que connaît le pays, la mobilisation nous semble impérative pour peser sur les décisions de nos gouvernants.



ANNEXE 2



COMPTES A EPURER ET A PASSER EN PROFITS

DATE	N° D ECRITURE	COMPTE COMPTABLE N°	CHEQUE EMIS NON ENCAISSES	MONTANT
		4664A		
			TOTAL	2 300,00 €

DATE	N° D ECRITURE	COMPTE COMPTABLE N°	VIREMENT A REIMPUTER	MONTANT
		4663A		
			TOTAL	132,70 €

DATE	N° D ECRITURE	COMPTE COMPTABLE N°	FOURNISSEURS	MONTANT
		4011A		
			TOTAL	268,75 €

TOTAL A PASSER EN PROFIT 2 701,45 €

COMPTES A EPURER ET A PASSER EN PERTES

DATE	N° D ECRITURE	COMPTE COMPTABLE N°	VACANCES FAMILLE CLASSIQUES*	MONTANT
		412211A		
			TOTAL	14 653,46 €

* Vacances et colos bénéficiaires la CCAS ne nous a jamais remboursé

DATE	N° D ECRITURE	COMPTE COMPTABLE N°	BENEFICIAIRES LITIGIEUX	MONTANT
		4164A		
			TOTAL	635,68 €

DATE	N° D ECRITURE	COMPTE COMPTABLE N°	CLIENTS (BENEFICIAIRES) NON ENCORE FACTURES (ENCAISSES)	MONTANT
		418A		
			TOTAL	117,00 €

DATE	N° D ECRITURE	COMPTE COMPTABLE N°	FRAIS DE CONVOYAGES	MONTANT
		454411A		
			TOTAL	182,94 €

* La CCAS ne nous a jamais remboursé

DATE	N° D ECRITURE	COMPTE COMPTABLE N°	PRESTATAIRES - BENEFICIAIRES	MONTANT
		406A		
			TOTAL	115,00 €

TOTAL A PASSER EN PERTE 15 704,08 €

ANNEXE 3

F

VOYAGES

APPEL D'OFFRES

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

CMCAS SEINE ET MARNE
116B RUE DU GENERAL DE GAULLE
77 000 MELUN



Objet du marché :

Dans le cadre de ses activités, la CAS 77 lance un appel d'offres pour la planification et la gestion de circuits, séjours et week-ends en 2026. Nous recherchons des prestataires capables de proposer des offres complètes et qualitatives, combinant hébergement, transport et activités, afin de garantir des expériences enrichissantes et adaptées aux besoins de nos bénéficiaires.

Le prestataire pourra être retenu pour une ou plusieurs prestations.

Caractéristiques principales :

- 1 Circuit d'1 semaine en 2026 en période de vacances scolaires, pour un groupe compris entre 40 et 50 personnes en pension complète, avec une excursion « à la découverte du tissu local ». Transport inclus.
- 1 Circuit d'1 semaine en 2026 hors période de vacances scolaires pour un groupe compris entre 40 et 50 personnes en pension complète, avec une excursion « à la découverte du tissu local ». Transport inclus.
- 2 séjours club d'1 semaine en 2026 en période de vacances scolaires, pour un groupe compris entre 40 et 50 personnes en pension complète, avec une excursion « à la découverte du tissu local ». Transport inclus.
- 1 séjour club d'1 semaine en 2026 hors période de vacances scolaires, pour un groupe compris entre 40 et 50 personnes en pension complète, avec une excursion « à la découverte du tissu local ». Transport inclus.
- 3 week-ends d'une durée de 2 ou 3 jours en Europe, en 2026 hors période de vacances scolaires, pour 50 personnes en demi-pension (pdj + diner), avec 1 visite programmée. Transport inclus et privilégiant le transport ferroviaire.

Vos devis doivent comprendre :

- Toutes assurances dont annulation.
- Les garanties voyageurs (assistance, rapatriement, frais médicaux).
- La présence d'un accompagnateur de voyage et d'un interlocuteur privilégié de l'agence de voyage, sur la durée du séjour.
- Vos devis doivent contenir un maximum de détails.



Echéancier :

- Votre réponse devra nous être adressée, par mail **UNIQUEMENT**, au plus tard le 22 avril 2025, à l'adresse suivante : marino.antoine@orange.fr

En mentionnant :

**CMCAS SEINE & MARNE
APPEL D'OFFRES VOYAGES 2025**

Ce mail devra comporter l'ensemble de vos propositions ainsi que leurs devis.

Pour toutes précisions complémentaires, utiliser l'adresse mail : marino.antoine@orange.fr

- Une réponse définitive vous sera retournée après consultation de notre commission d'appel d'offres.

Modalités de paiement :

- Un acompte de 30% de la facture sera effectué par virement à la commande.

Date d'envoi du présent document : 21/03/2025

ANNEXE 4

41

PANIER GARNI « ANNIVERSAIRE CAS77 »	
APPEL D'OFFRES	
Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : CMCAS SEINE ET MARNE 116B RUE DU GENERAL DE GAULLE 77 000 MELUN	
Objet du marché : <ul style="list-style-type: none">La CAS77 souhaite célébrer les 55 ans de sa création en offrant un panier garni à ses bénéficiaires, actifs ou retraités. Le présent appel d'offres a pour objet la fourniture de 6 250 paniers garnis, répartis en deux catégories : un panier destiné aux bénéficiaires actifs et un panier destiné aux bénéficiaires retraités.	
Le prestataire pourra être retenu pour une ou deux prestations.	
Caractéristiques principales : 2 paniers garnis : <ul style="list-style-type: none">2500 paniers garnis « pour bénéficiaires actifs ».3750 paniers garnis « pour bénéficiaires retraités ». <u>ou</u> <ul style="list-style-type: none">6250 paniers garnis sans distinction. <p>Les paniers garnis devront être composés de produits de qualité. Chaque panier devra avoir une valeur maximale de 30 € TTC.</p> <p>Les prestataires sont invités à proposer des compositions adaptées aux deux catégories de bénéficiaires, tout en respectant les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">Sélection de produits alimentaires.Produits de fabrication artisanale privilégiés.Présentation soignée avec emballage adapté et valorisant.Format du colis permettant la distribution dans une boîte aux lettres standard. <p>Vos devis doivent comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none">Une présentation de l'entreprise.Une proposition détaillée des paniers (composition, origine des produits, visuels éventuels).Un devis détaillé mentionnant le coût unitaire et total.Vos devis doivent contenir un maximum de détails. <p>Vous êtes susceptible d'être retenu sur l'une, l'autre ou la totalité de votre prestation.</p>	



Echéancier :

- Votre réponse devra nous être adressée, **par mail UNIQUEMENT**, au plus tard le 22 avril 2025, **exclusivement** à l'adresse suivante : marino.antoine@orange.fr

En mentionnant :

**CMCAS SEINE & MARNE
APPEL D'OFFRES PANIER GARNI « ANNIVERSAIRE CA 577 »**

Ce mail devra comporter l'ensemble de vos propositions ainsi que leurs devis.

Pour **toutes précisions complémentaires**, utiliser l'adresse **mail** : marino.antoine@orange.fr

- Une réponse définitive vous sera retournée après consultation de notre commission d'appel d'offres.

Les colis devront être disponible fin septembre 2025.

Modalités de paiement :

- Un acompte de 30% de la facture sera effectué par virement à la commande.

Date d'envoi du présent document : 21/03/2025

ANNEXE 5

C.A.S Seine et Marne

ACTIVITES EN COURS**COMMISSION SANTE SOLIDARITE****ACTIVITES**

Activités	Dates	Places disponibles	Forclusion	Demandes	Participants
Séjour + 75 ans	25/05 au 01/06/2025	30	13/04/25		
Séjour + 75 ans	21/09 au 28/09/2025	30	13/04/25		

COMMISSION ARTS, LOISIRS & SPORTS**ACTIVITES**

Activités	Dates	Places disponibles	Forclusion	Demandes	Participants
SAISON PECHE 2025	01/03/25		Pas de forclusion	2	
COURS DE PEINTURE BLR	01/01/25	30	Pas de forclusion	10	
COURS DE PEINTURE RENARDIERES	01/01/25	15	Pas de forclusion	6	
SOIREE PRIVATIVE ASTERIX	28/06/25	900	14/03/25	1010	900
STAGE ULM -ANEG	16 au 18/05/2025	10	04/05/25	12	12
SEJOUR A MERLIMONT	20 au 22/06/2025	50	30/03/25	40	

BILLETTERIE

Activités	Dates	Places disponibles	Forclusion	Demandes	Participants
SPA BILLET PARCOURS AQUATONIC	15/06/25	102			
BILLETS KARTLAND	Pas de date limite	1183			
SPA BILLET PARCOURS AQUATONIC + SOIN	24/04/25	11			
PISCINE MORET/LOING	01/01/25	610			
PISCINE MORET/LOING BIEN-ETRE	01/01/25	104			
KARMA	Pas de date limite	345			
BOWLING - CARTONNERIE	Pas de date limite	55			
SPEEDPARK	Date limite 25/08/2025	362			

COMMISSION PENSIONNES**ACTIVITES**

Activités	Dates	Places disponibles	Forclusion	Demandes	Participants
SEJOUR SUPER-BESSE	16 au 23/03/2025	50	23/02/25	41	35
MAXI SHOW	03/04/25	50	20/03/25	52	
DRUYES LES BELLES FONTAINES	24/04/25	50	06/04/25	33	
OPERA GARNIER	06/05/25	50	20/04/25	39	

COMMISSION JEUNESSE**ACTIVITES**

Activités	Dates	Places disponibles	Forclusion	Demandes	Participants
VISITE FROMAGERIE	15/03/25	50	02/03/25	3	ANNULE
JOURNEE SUR PARIS	05/04/25	50	16/03/25	27	
ILLUCITY	17/05/25	30	20/04/25	2	
CADEAUX DE NAISSANCE	01/01/25	56	Pas de forclusion	5	

VOYAGES CMCAS

ALBANIE	16/04 au 23/04/2025	50	15/03/25	39	
MONTENEGRO	19/04 au 28/04/2025	50	01/03/25	51	51
LISBONNE	13/09 au 15/09/2025	50	30/03/25	33	
ROME	27/09 au 29/09/2025	50	30/03/25	53	
GLACIERS SUISSES	02/10 au 08/10/2025	40	30/03/25	104	
COPENHAGUE	03/10 au 05/10/2025	40	30/03/25	59	
PANAMA	04/11 au 12/11/2025	40	30/03/25	93	
CAMBODGE	19/11 au 30/11/2025	40	30/03/25	81	

Commission Santé Solidarité



Séjour à Morgat
Pour les + 75 ans

2 propositions de dates aux choix :

Du 25 mai au 1er juin 2025

ou

Du 21 au 28 septembre 2025



Au programme :

Visite du Port-Musée de Douarnenez

Sortie crêpes-cidre et marché local

Promenade en bateau au départ de Camaret (1h30) Pointe des Espagnols, littoral nord de la presqu'île de Crozon

Visite guidée de la ville de Camaret.



Forclusion le 13 avril 2025



Inscription sur CCAS.fr
"mes activités" ou en
CMCAS et SLVie

Départ en bus de Bois le Roi ou de Croissy

Pour calculer votre coefficient social (Arts d'imposition 2004 (nouveaux 2023)) divisé par votre nombre de parts. Attention, le calcul du nombre de parts peut différer de celui donné par le Centre des Impôts au regard du règlement en cours.

	INF.	9 107	9 961	10 844	11 695	13 241	15 166	17 330	21 144	25 798	31 474	Supér.	
	à	à	à	à	à	à	à	à	à	à	à	à	Prix de l'activité
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	T12	
Participation AGENT	123	241	259	277	295	314	332	350	364	377	391	405	505,00
Participation CAS 77	76%	52%	49%	45%	42%	38%	34%	31%	28%	25%	23%	20%	

Le tableau en présente une synthèse :

Il faudra confirmer la grille 2025 à utiliser car nous avons une répartition différente par rapport à la grille vue pour la sortie enfants Parisienne. Participation CMCAS 78% à 30% contre 81% à 39% pour la sortie Paris.

	Réunion Bureau 20/02		
SLV 12 RENARDIERES	Budget CMCAS		Remarque
Spectacle des Renardeaux	640 €		Réduction décoration frise... appli Grille... à suivre
Sortie Canoe	761 €		Ajusté avec Devis
Ludothèque	250 €		Avec adhésion "culture" idem musique
Bibliothèque	4 200 €		Avec adhésion "culture" idem musique
Sortie Vélo famille	160 €		Sans Picnic CMCAS
Potager	0		Discussion CMCAS : Pas de soutien, à confirmer...?
Visite active musée de proximité	45 €		Musée Bourdelle avec animation dessin sans fourniture
Aquariophilie	0		Discussion CMCAS : Pas de soutien, à confirmer...?
Arts plastiques (+dem Prof via CAL)	0		Discussion CMCAS : pas de matériel découverte
Médiathèque	0		Stand By à suivre AG
Musique	1 100 €		Sans piano CMCAS à voir transfert EDF
TOTAL	7 156 €		